VILLE DE MÉTIS-SUR-MER PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL **TENUE LE 5 AOUT 2019**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 5 aout 2019 à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Présents sont Madame la Conseillère Martine Bouchard et Messieurs les Conseillers Luc Hamelin, Simon Brochu, René Lepage et Raynald Banville formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Carolle-Anne Dubé.

Est aussi présent : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de l'assemblée.

RÉSOLUTION #19-08-106 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION #19-08-107 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- Ouverture et présences
 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 Approbation du procès-verbal de :
- - 3.1 La séance régulière tenue le 8 juillet 2019;
- 4. Rapports mensuels des sous-comités :
 - 4.1 Conseil d'arrondissement;
 - 4.2 Comité local de développement;
 - 4.3 Comité des Loisirs;
 - 4.4 Comité de la bibliothèque;
 - 4.5 Comité d'embellissement.
- 5. Trésorerie
 - **5.1** Comptes payables du mois de juillet 2019;
- 6. Administration
 - 6.1 Adoption de la politique de rémunération des employés;
 - 6.2 Attestation des travaux Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;
 - 6.3 Refaire la rampe d'accès au Centre des Loisirs;
- 7. Travaux publics

NIL

8. Service incendie et sécurité civile

NII

- 9. Loisirs et cultures
 - 9.1 Autorisation demandée pour le Garden Party du 6 aout 2019;
- - **10.1** Demande de permis en zone PIIA au 374, rue Beach;
- 11. Périodes de questions (30 minutes réf. : règl. 18-122)
- 12. Levée de la séance

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE:

3.1 La séance régulière tenue le 8 juillet 2019.

RÉSOLUTION #19-08-108

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE **MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 8 JUILLET 2019**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 8 juillet au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal tel que déposé.

4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

M. René Lepage membre du conseil d'arrondissement MacNider mentionne les sujets qui ont été traités à l'assemblée du 9 juillet 2019, soit :

- Autoriser le dg à signer l'entente de collaboration avec Metis Beach School;
- Mandater Tetra Tech QI Inc. pour l'assistance concernant la stratégie d'économie d'eau potable;
- Achat d'une scie à béton et à asphalte position debout;
- Adoption du règlement 19-135 modifiant le règlement de zonage;
- Défi Vélo Plein Air:
- Chandails de Métis-sur-Mer.

La date de la prochaine réunion est le lundi 7 octobre 2019 à 18h30 au bureau municipal.

4.2 Comité de développement

Métis-sur-Mer en fête est terminé. Malgré le mauvais temps ce fut une belle fin de semaine. Une belle participation des deux communautés. La fête est financièrement auto-suffisante grâce à la participation de la Ville de Métis-sur-Mer en payant le chapiteau.

4.3 Comité des Loisirs

Le Beach-Party est dimanche prochain, le 11 aout. Plusieurs nouveautés cette année. Surveillez la publicité pour plus de détails.

4.4 Comité de la bibliothèque

Rien de nouveau

4.5 Comité d'embellissement

Rien de nouveau

5. TRÉSORERIE

5.1 Comptes fournisseurs.

RÉSOLUTION #19-08-109 COMPTES FOURNISSEURS

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés de juillet 2019 pour un montant de 119 272.24 \$, adopte la liste des comptes à payer de juillet 2019 pour un montant de 63 925.75 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes. Le trésorier certifie la disponibilité des crédits pour effectuer les paiements précités.

6. ADMINISTRATION

6.1 Adoption de la politique de rémunération des employés.

RÉSOLUTION #19-08-110 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de la Ville en se dotant d'une politique de rémunération sont :

- Inciter le personnel à adopter des attitudes et des comportements contribuant à la réalisation des objectifs de la ville et de sa stratégie de développement;
- Accorder une rémunération équitable aux emplois par rapport au marché externe;
- Accorder des conditions de rémunération compétitives et respectueuses des capacités de payer de la ville;
- Gérer les coûts de la rémunération de manière efficace, simple et flexible.

CONSIDÉRANT QUE' une structure salariale est également un outil efficace pour simplifier la gestion dont :

• Permettre de planifier, avec exactitude, le budget annuel en rémunération;

2

- Donner un cadre très précis à la ville au moment de la révision annuelle des salaires. Les décisions ne seront alors plus arbitraires;
- Éliminer toutes les demandes de révision salariale ponctuellement présentées par les employés.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte une politique de rémunération des employés proposées par la FQM pour une durée de 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2020 et que le conseil devra approuver à chaque année de la politique l'indexation de l'échelle salariale.

6.2 Attestation des travaux - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

RÉSOLUTION #19-08-111

ATTESTATION DES TRAVAUX - PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que la Ville de Métis-sur-Mer approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 25 000.00 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, et atteste que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

6.3 Refaire la rampe d'accès au Centre des Loisirs.

RÉSOLUTION #19-08-112 REFAIRE LA RAMPE D'ACCÈS AU CENTRE DES LOISIRS

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte la soumission des Entreprises Jacques Marcheterre Ltée afin de refaire la rampe d'accès et la galerie du centre des Loisirs selon la soumission datée du 11 mars 2019. Le prix des travaux est de 10 864.35 \$ avant les taxes applicables. Le cout de ces travaux seront payés par le budget de fonctionnement à hauteur de 3 000 \$ et par le surplus accumulé non-réservé.

7. TRAVAUX PUBLICS

Rien

8. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Rien

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 Autorisation demandée pour le Garden Party du 6 aout 2019.

RÉSOLUTION #19-08-114 AUTORISATION DEMANDÉE POUR LE GARDEN PARTY DU 6 AOUT 2019

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer donne l'autorisation aux personnes responsables du Garden Party de traverser et circuler sur la voie publique, avec des voiturettes de golf, du club de golf Cascade jusqu'à la résidence à M. Stuart Iverson, 230, rue Beach, pour cette activité de bienfaisance. Cette autorisation n'est valide que pour la journée du 6 aout 2019 ou en cas de pluie le 7 aout 2019.

10. URBANISME

10.1 Demande de permis en zone PIIA au 374, rue Beach.

RÉSOLUTION #19-08-113 DEMANDE DE PERMIS EN ZONE PIIA AU 374, RUE BEACH

La demande de permis de construction vise l'agrandissement d'un bâtiment principal en zone PIIA.

CONSIDÉRANT QUE la localisation du site conserve ses caractéristiques naturelles (relief, végétation, drainage...) et le bâtiment agrandi n'obstrue pas de percées visuelles sur des éléments d'intérêt patrimonial ou paysager à partir de la voie publique;

CONSIDÉRANT QUE la forme, la pente et les matériaux des toits de la partie agrandie sont similaires à celles de la partie d'origine;

CONSIDÉRANT QUE le type de matériau utilisé pour le parement extérieur des murs de la partie agrandie sont similaires en apparence ou se complètent visuellement avec la partie d'origine.

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte les recommandations du CCU et accorde la demande telle que présentée dans l'ensemble des documents soumis pour l'approbation d'une demande de permis en zone PIIA.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19h42 et s'est terminée à 20h04.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #19-08-115 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Martine Bouchard propose que la présente séance soit levée à 20h04.

Carolle-Anne Dubé, Mairesse Stéphane Marcheterre,
Directeur Général et secrétaire-trésorier